

N°31
DÉCEMBRE 2019

LA COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU



CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau

TOUTES LES GÉNÉRATIONS
MOBILISÉES POUR LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN MARS 2020

Les 15 et 22 mars prochain, à l'occasion des élections municipales, vous désignerez également vos conseillers communautaires.

Une élection mais deux assemblées à élire : on vous explique les principaux enjeux.



QUI PEUT ÊTRE ÉLU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ?

Un conseiller communautaire est obligatoirement un élu municipal. Les conditions pour remplir ce rôle sont les suivantes :

- Être français ou citoyen de l'Union Européenne,
- Avoir 18 ans révolu au jour de l'élection,
- Avoir rempli ses obligations imposées par le Code du service national,
- Être électeur dans la commune ou inscrit au rôle des contributions directes de la commune,
- N'être candidat que dans une seule circonscription électorale et que sur une seule liste.

La durée du mandat d'un conseiller communautaire est identique à celui de son mandat de conseiller municipal, c'est-à-dire 6 ans.

JUSQU'À QUAND S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Si ce n'est pas déjà fait, vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales, directement en ligne, par courrier ou au guichet de votre mairie. Si vous avez déménagé récemment, pensez à vérifier que vous êtes toujours inscrit.

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

Si vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes le jour de l'élection, vous pouvez voter par procuration en désignant un proche pour le faire à votre place et qui respectera votre consigne de vote. Il suffit de remplir en ligne le formulaire « vote par procuration » (cerfa n°14952*01 (D)) disponible sur Internet et de l'imprimer pour le remettre à la gendarmerie, muni de votre carte d'identité. Vous pouvez également remplir la version papier de ce formulaire directement à la gendarmerie. La procuration peut être établie jusqu'au jour du vote mais il est fortement recommandé de s'y prendre le plus tôt possible.



COMMENT SE DÉROULERA CE SCRUTIN À 2 TOURS ?

Pour toutes les intercommunalités, telle que la CCMP, l'élection des conseillers communautaires se fait par fléchage sur les listes municipales, comme en 2014. Ainsi, sur chaque bulletin, les candidats au Conseil communautaire seront indiqués parmi les candidats aux élections municipales. Il n'y a donc qu'un seul bulletin, une seule élection, mais vous saurez, de manière transparente, qui siègera au conseil communautaire pour représenter votre commune.

Un deuxième tour est nécessaire si aucune liste n'obtient la majorité absolue (moitié des voix, plus une) à l'issue du premier tour. Seules les listes ayant obtenues au moins 10 % des suffrages exprimés, peuvent se maintenir au second tour. Et celles ayant obtenu au moins 5 %, mais moins de 10 %, peuvent rejoindre une autre liste.

COMMENT SERA DÉSIGNÉ LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Comme pour l'élection du maire et de ses adjoints, le président de la communauté de communes et ses vice-présidents sont élus par l'ensemble du conseil communautaire par le biais d'un scrutin uninominal à la majorité absolue à trois tours (donc pas de liste ni d'obligation de parité). A noter qu'un président de Communauté de communes n'est pas forcément maire d'une commune, mais toujours conseiller communautaire.

POURQUOI ÉLIRE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT EST-IL SI IMPORTANT ?

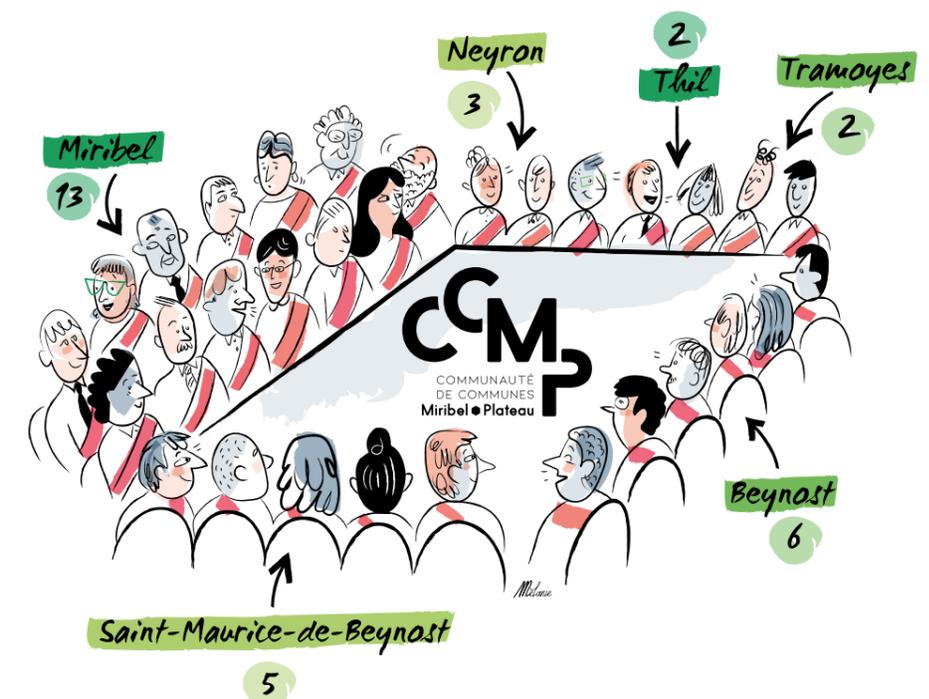
Le législateur a fait ce choix en 2014 afin de renforcer la légitimité démocratique des intercommunalités.

Ce choix est logique car la CCMP a en effet des compétences très importantes qui lui permettent d'améliorer la vie de ses habitants :

- Développement économique (zones d'activités, aide aux commerçants, Le French POC...)
- Politique de l'habitat et du logement
- Transports urbains (Colibri) et mobilité douce
- Aménagements de voirie sur routes départementales
- Eau et assainissement (à partir du 1^{er} janvier 2020)
- Traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)
- Politique de développement durable (PCAET)
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (gymnases, complexe BMX, multiplexe cinématographique, Lilô...)
- Prévention de la délinquance (Centre de supervision urbain, Contrat de veille active)
- Académie de musique et de danse
- Réseau de lecture publique

COMMENT SERONT RÉPARTIS LES SIÈGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ?

Depuis 2014, la répartition du nombre de conseillers tient compte du poids démographique de chaque commune. Mais la loi a également prévu la possibilité d'accord local pour rééquilibrer la composition du Conseil communautaire. Ainsi, pour éviter que Thil, plus petite commune de la CCMP, n'ait qu'un seul représentant, toutes les communes ont conclu un accord pour que la commune dispose de deux sièges.



RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : AGISSONS ENSEMBLE !

POURQUOI UN PLAN CLIMAT ?

La planète se réchauffe, c'est un fait. Et, la communauté scientifique l'affirme, les activités humaines en sont responsables. La bonne nouvelle, c'est que nous possédons donc le pouvoir d'inverser la tendance ! A travers son plan climat, la Communauté de communes s'engage pour agir à son niveau contre le dérèglement climatique. Pour sauvegarder la planète, mais aussi préserver notre territoire et son environnement. Avant qu'il ne soit trop tard !

C'EST QUOI UN PLAN CLIMAT ?

Un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) est un programme d'actions prospectif, stratégique et opérationnel. Il prend en compte toutes les problématiques liées au climat, à l'air et à l'énergie. Obligatoire pour les Communauté de communes de plus de 20 000 habitants, il est mis en place pour une durée de 6 ans et implique tous les acteurs du territoire concerné (pouvoirs publics, industriels, agriculteurs et habitants).

QUE DIT LE DIAGNOSTIC ?

Réalisé par un cabinet d'ingénierie en développement durable, le diagnostic dresse un état des lieux complet à l'échelle du territoire de la CCMP sur différentes thématiques, telles que la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables ou encore la pollution atmosphérique. En voici quelques conclusions.

LA TEMPÉRATURE AUGMENTE

+ 2,3° entre 1953 et 2016.

Un nombre de jours de chaleur multiplié par 2 d'ici à 2050.

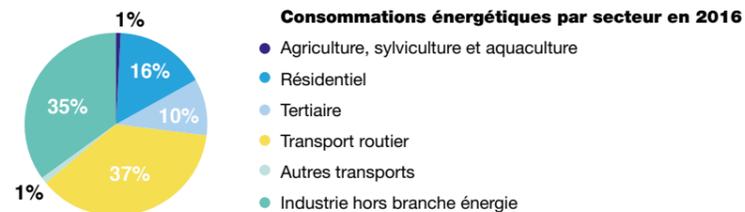
Cet état de fait a des conséquences néfastes sur la quantité et la qualité de l'eau, la santé (allergènes, parasites), la biodiversité ou encore la production agricole.



NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EST ÉLEVÉE

70 % de plus que la moyenne départementale.

Cette situation est très liée à la présence de nombreuses industries sur notre territoire (activités industrielles et transport routier), mais également au fait que de nombreux logements, construits avant 1970, sont énergivores.



NOUS ÉMETTONS BEAUCOUP DE GAZ À EFFET DE SERRE

25 % de plus que la moyenne départementale.

Ces émissions sont essentiellement dues au transport routier et à l'activité industrielle. De plus, compte tenu de la situation périurbaine de notre territoire, l'usage de la voiture individuelle est très important (40 % des trajets font moins de 3 km).



LA QUALITÉ DE NOTRE AIR EST CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR

Deux polluants atmosphériques sont néanmoins problématiques : l'ozone, dont la concentration dans l'air dépasse les seuils 15 à 20 jours par an sur l'ensemble du département de l'Ain ; le monoxyde d'azote, essentiellement aux abords des autoroutes A42 et A46.



Le 17 décembre, le Conseil communautaire a validé les actions de son Plan Climat Air-Energie Territorial. Elles traduisent de façon concrète la stratégie climat de la CCMP, élaborée à partir d'un diagnostic environnemental approfondi. On vous explique tout dans ce dossier spécial plan climat !

COMMENT SONT ÉTABLIS LES OBJECTIFS ET LE PLAN D'ACTIONS ?

Sur la base du diagnostic, la stratégie globale a été définie par les élus communaux et intercommunaux, à travers notamment un atelier de travail, autour de 2 grands objectifs : augmenter la part des énergies renouvelables – diminuer la consommation énergétique et les gaz à effet de serre.

Une fois cette stratégie élaborée et validée par le bureau communautaire et le comité de pilotage composé d'élus et partenaires institutionnels, un cycle de 6 ateliers participatifs, réunissant partenaires, techniciens et élus a été organisé pour définir précisément le programme d'actions. 6 ateliers, 6 thématiques, pour penser de manière large et complète le plan Climat : adaptation au changement climatique, énergies renouvelables, mobilité, rénovation du bâti, agriculture et acteurs économiques. Afin de développer les synergies et de favoriser les échanges d'expériences, ces ateliers ont été mutualisés avec 8 communautés de communes*, en coordination avec le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Validé par le Conseil Communautaire du 17 décembre, ce Plan Climat sera soumis à concertation publique au cours du 2^e trimestre 2020.

* Communauté de communes Bresse et Saône, La Côtière, Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre, la Veyle, la Dombes, Bugey Sud



Dans le cadre de la démarche du plan climat, les collégiens d'Anne Frank ont réfléchi aux grandes actions à mener et la problématique du transport était bien souvent au cœur des discussions.

PLAN CLIMAT LES DATES CLÉS



JANVIER 2019

Lancement du Plan Climat

FÉVRIER À MAI 2019

Réalisation du diagnostic

MAI À SEPTEMBRE 2019

Élaboration de la stratégie

OCTOBRE À DÉCEMBRE 2019

Construction du plan d'actions

2^e TRIMESTRE 2020

Concertation publique

Vous serez invités à exprimer votre avis et vos propositions sur le Plan Climat.

DES OBJECTIFS POUR 2030, DES ACTIONS DÈS MAINTENANT



ENTREPRISE

COLLECTIVITÉ

PARTICULIER

AGRICULTEURS

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

- SOUTENIR LES DISPOSITIFS DE RÉCUPÉRATION D'EAU
- ENCOURAGER LES PRATIQUES AGRICOLES LIMITANT L'IRRIGATION

REPENSER LA VILLE

- LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR
- REVÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS (CHARTRE DE L'ARBRE EN VILLE, SENSIBILISATION...)
- ADAPTER LES DOCUMENTS D'URBANISME EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

→ OBJECTIF : X5

TRAVAILLER EN SYNERGIE

- CRÉER UN INCUBATEUR DE PROJETS ET UN CLUB DE PRODUCTEURS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
- FACILITER L'ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR LES HABITANTS

MISER SUR LE SOLAIRE

→ OBJECTIF :

4800 maisons équipées de panneaux photovoltaïques

- ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE CENTRALES VILLAGEOISES
- CRÉER UN CADASTRE SOLAIRE POUR ENCOURAGER LE PHOTOVOLTAÏQUE DOMESTIQUE
- FAVORISER LES GROUPEMENTS D'ACHAT POUR LE SOLAIRE THERMIQUE
- DÉVELOPPER LE SOLAIRE SUR LE FONCIER PUBLIC

ENCOURAGER D'AUTRES GISEMENTS D'ÉNERGIE

→ OBJECTIF :

- 1,5 unité méthanisation « petit collectif »
- 13 petites ou 3 grandes chaufferies bois

- DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION

- FAVORISER LE CHAUFFAGE BOIS

Loin d'un simple effet d'annonce, le lancement du plan climat traduit un engagement profond de la CCMP. Il se concrétise par une stratégie, qui fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2030. Pour les atteindre, de nombreuses actions ont été imaginées et impliquent aussi bien la collectivité, les entreprises, les agriculteurs que les habitants. À nous de jouer !

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

→ OBJECTIF : -29% de consommation d'énergie

PROMOUVOIR L'ENTREPRISE VERTUEUSE

→ OBJECTIF : ÷ 2 la consommation énergétique des entreprises

- ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR LA RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR INDUSTRIELLE RÉSIDUELLE
- CRÉER UNE CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- ENCOURAGER LES DIAGNOSTICS "ÉNERGIES"

RÉNOVER LES LOGEMENTS

→ OBJECTIF :

3000 maisons et 1800 appartements rénovés

- METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES HABITATIONS
- ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

CRÉER UN ESPACE PUBLIC SOBRE

- RÉNOVER LES BÂTIMENTS PUBLICS ET AMÉLIORER LEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- MODERNISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSTRUIRE UNE MOBILITÉ DURABLE

UTILISER LA VOITURE MOINS ET MIEUX

● DÉVELOPPER LES AIRES DE COVOITURAGE

● DÉPLOYER DES BORNES GNV OU DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

● PRIVILÉGIER UNE CIRCULATION APAISÉE EN CENTRE-BOURGS

FAVORISER LA PRATIQUE DU VÉLO

● PROPOSER UNE AIDE À L'ACHAT DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

● CRÉER UN RÉSEAU COHÉRENT DE PISTES CYCLABLES

→ OBJECTIF :

47 km de pistes cyclables

PENSER GLOBAL

● ÉTUDIER LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

● CRÉER UN RELAIS-INFO MOBILITÉ

● FAVORISER LES PLANS DE DÉPLACEMENT INTER-ENTREPRISES

C'EST AUSSI...

MANGER LOCAL

● FAVORISER LES CIRCUITS COURTS

● AUGMENTER LA PART DE L'APPROVISIONNEMENT BIO ET LOCAL EN RESTAURATION COLLECTIVE

MIEUX GÉRER LES DÉCHETS

● CRÉER UNE RECYCLERIE

● FAVORISER LES ACTIONS ZÉRO DÉCHETS

● POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

MIEUX RESPIRER

● METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR

● LUTTER CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES (AMBROISIE...) QUI DÉCLENCHENT DES ALLERGIES

CLAIRE LABARTETTE

Référente territoriale Air Isère,
Rhône pour Atmo
Auvergne-Rhône-Alpes*



AGATHE PIEGAY

Responsable
environnement
ABB** France



Regards croisés sur les ateliers participatifs du PCAET

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de la CCMP, des acteurs du territoire ont été conviés à des ateliers participatifs animés par le bureau d'études Inddigo. Au menu : quelles solutions pour faire face aux grands enjeux environnementaux à l'échelle du territoire ? Les propositions qui découleront de ces échanges vont nourrir l'élaboration du plan d'actions du PCAET. Agathe Piegay et Claire Labartette reviennent sur leur participation à ces ateliers et la contribution de leur structure à la préservation des enjeux environnementaux.

* Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en région.

** ABB, groupe leader dans les technologies de l'énergie et l'automatisation, emploie 1 600 personnes en France, dont plus de la moitié en région Auvergne-Rhône-Alpes, avec des unités industrielles, de recherche et tertiaires notamment à Beynost (300 salariés).

Qu'est-ce qui vous a incité à participer à ces ateliers ?

Claire Labartette Atmo Auvergne-Rhône-Alpes accompagne l'ensemble des acteurs locaux dans leurs démarches et plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'air jusqu'à l'échelle citoyenne, pour que chacun puisse contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air. Le volet Air d'un PCAET étant un sujet transverse, nous sommes naturellement intégrés à la démarche, portée par la CCMP, membre de l'observatoire, et avons participé à un maximum d'ateliers afin d'échanger avec des acteurs de filières variées.

Agathe Piegay ABB apporte des solutions de maîtrise de l'énergie dans l'industrie, les transports et les bâtiments - bornes de charge voiture et bus, solutions de maîtrise des consommations d'énergie, etc. Nous sommes donc sensibles à cette démarche et apprécions de pouvoir échanger avec des acteurs variés sur des sujets aussi importants. Le partage d'expérience, le retour de bonnes pratiques, tout cela est précieux pour faire émerger des solutions opérationnelles à l'échelle d'un territoire.

Quels genres d'acteurs étaient présents autour de la table ?

CL Les ateliers ont réuni des acteurs très variés. C'est d'ailleurs ce qui constitue la richesse des ateliers participatifs : le mélange d'acteurs

néophytes au côté d'acteurs plus experts sur ces sujets contribue à faire émerger de nouvelles idées. Pour les participants, c'est également une bonne occasion de s'acculturer à ces problématiques et aux enjeux de chacun des volets environnementaux traités dans le PCAET. Il ressort de ces ateliers un réseau étoffé et la mise en place de plans d'actions fonctionnels, adaptés aux territoires.

AP L'échange avec des acteurs variés permet aussi d'avancer au sein de sa propre structure. Par exemple, nous envisageons d'installer une ruche sur le toit végétalisé de notre site de Beynost. Avoir un retour d'expérience d'autres entreprises avant de se lancer, c'est pertinent pour convaincre un responsable de site.

En quoi la démarche globale du PCAET est-elle pertinente à vos yeux ?

CL L'intégration depuis 2016 du volet Air dans les PCAET permet aujourd'hui de travailler conjointement sur les 3 sujets fondamentaux et interconnectés que sont le Climat, l'Air et l'Énergie. C'est essentiel, car certaines actions peuvent présenter des effets antagonistes. Par exemple le bois énergie apporte beaucoup de bénéfices : c'est une ressource renouvelable locale, qui joue un rôle de puits de carbone (gestion durable des forêts), etc. En revanche,

le chauffage au bois représente l'un des secteurs d'émissions notables de polluants atmosphériques, notamment de particules. Le développement de cette énergie doit donc être accompagné d'autres actions et de sensibilisation permettant de réduire son impact sur la qualité de l'air : renouvellement du parc vers des appareils performants, promotion de combustibles de qualité, etc. Initialement traitée indépendamment les unes des autres, les thématiques Air, Climat et Énergie font désormais partie de plans d'actions intégrés permettant de valoriser les synergies et maîtriser les antagonismes.

Quels sont les grands enjeux environnementaux de votre secteur ?

AP Nous travaillons à la transposition du projet de loi sur l'économie circulaire : l'intégration de plastiques recyclés, l'analyse du cycle de vie de nos produits, la mise en place de l'étiquette durabilité qui informe le consommateur sur la durée de vie d'un produit... Nous visons l'intégration des consommations d'énergie dans la conception. Toutes nos usines sont déjà certifiées 14001 (système de management environnemental). Autre enjeu important : le stockage de l'énergie dans le domaine des transports et sa transformation aussi puisqu'on est sur des énergies renouvelables.

Au niveau local et en interne, le site de Beynost dispose de 17 bornes de recharge de véhicules et de 2 bornes de recharge rapide (30 minutes) destinées à nos salariés. Un tiers de notre flotte est constitué de véhicules essence, hybrides rechargeables ou électriques. Nous participons au challenge mobilité de la Région et une quinzaine de salariés continuent à utiliser les modes doux, dont 4 à vélo, le reste de l'année... C'est un début. Enfin, nous avons remplacé tous les gobelets jetables par des mugs à laver après usage, même pour nos visiteurs !

CL Nous aussi nous avons des mugs pour tous ! Et les déchets tels qu'épluchures de fruits ou marc de café finissent dans le composteur. Pour le côté mobilité, nous avons fait installer un parking à vélos couvert, les salariés bénéficient d'indemnités kilométriques vélo, nous disposons d'un véhicule électrique ainsi que de véhicules hybrides et nous participons aussi au challenge mobilité de la Région. Sur le volet énergie, à la suite d'un diagnostic de nos bâtiments, nous les avons fait ré-isoler. Nos serveurs ont été déplacés dans une salle tempérée, pour qu'ils consomment moins d'énergie. Mis bout à bout, toutes ces actions contribuent à changer les mentalités, à acquérir de nouveaux réflexes.

TRAVAUX EN COURS ! LA VOIRIE S'ADAPTE AUX AMBITIONS DU TERRITOIRE

Étape indispensable pour améliorer durablement le cadre de vie et de travail, l'aménagement de la voirie contribue à rendre le territoire plus attractif tant pour les habitants que les entreprises. Les chantiers entrepris par la CCMP reflètent ses aspirations en matière de mobilité et ouvrent la voie à une circulation plus fluide, plus sûre, accessible à tous les modes de déplacement ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.



VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR NEYRON ET MIRIBEL

SÉCURISER L'ACCÈS AUX SITES DES ENTREPRISES

À la limite de Neyron et Miribel, plusieurs entreprises situées sur le Chemin de la Traille avaient exprimé le manque de visibilité et la vitesse excessive des véhicules, source d'insécurité pour leurs salariés. C'est pourquoi des aménagements seront réalisés à la fin du mois de janvier, depuis le rond-point de l'entreprise CEMEX, sur Miribel, jusqu'à la limite de Neyron.

- Création d'un ralentisseur pour contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse.
- Installation de miroirs pour améliorer la visibilité des véhicules à la sortie des entreprises.
- Mise en place d'une ligne blanche centrale et de lignes blanches de rives pour ne plus permettre les dépassements devant les sites.
- Réalisation d'un trottoir pour sécuriser les piétons.

À terme, une réflexion sera menée sur l'ensemble de ce linéaire pour mieux intégrer les besoins des modes doux et permettre une meilleure connexion cyclable avec les autres tronçons de la voirie d'intérêt communautaire (VIC) déjà aménagés.

DE NOMBREUX CHANTIERS DÉJÀ ENTREPRIS SUR LA VIC

Faciliter les accès pour les transporteurs, sécuriser les déplacements en voiture et en modes doux : au fil des années, la CCMP s'est mobilisée pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants.

- 🚧 2017 > 510 000 €
Chemin Noir à Saint-Maurice-de-Beynost
 - Renforcement de la chaussée
 - Création d'un trottoir
 - Requalification des espaces verts en bordure
 - Enfouissement du réseau de télécommunication

- 🚧 2016 > 1,125 MILLIONS D'€
Chemin des Malettes à Beynost
 - Mise en place d'une 3^{ème} voie
 - Création d'un giratoire

- 🚧 2013 > 530 000 €
Chemin de la Lône à Miribel
 - Mise en place de feux tricolores à plusieurs carrefours
 - Reprise des trottoirs existants
 - Renforcement de la chaussée

MONTÉE NEUVE À NEYRON PRÉPARER L'EXTENSION DU RÉSEAU COLIBRI

L'extension de la ligne 3 devient concrète ! Conformément au Plan Global de Déplacements voté en 2016, les futurs travaux de la Montée Neuve permettront aux bus de relier le bas de la commune de Neyron directement au haut de celle-ci. À noter également que le futur gymnase de la Chanal et l'établissement Romans Ferrari seront desservis par Colibri. Les arrêts seront aménagés de façon à être accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

- Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication,
- Création d'un trottoir aux normes PMR,
- Installation de feux intelligents dans le virage pour sécuriser le passage du bus Colibri,
- Mise en place d'une dizaine de stationnements.



DÉCOUVREZ LES NOUVEAUX BUS COLIBRI

Plus pratiques et plus confortables, ils ont tout pour plaire !

➔ À retrouver en page 16.



Le montant
total des travaux
est estimé à
440 000 €



3 À 4
MOIS

de travaux
entre février
et mai 2020



MIRIBEL
CENTRE

ROMANS
FERRARI

NEYRON
LA TRAILLE

NEYRON
MAIRIE

NEYRON
ÉGLISE

FAMINE

ZAC DE
SERMENAZ

ZI PORTE DU
GRAND LYON

RILLIEUX
SEMILLES



Au mois de décembre, la plateforme d'innovation industrielle, portée par la CCMP et des acteurs économiques du territoire, Le French POC, a ouvert ses portes aux premières entreprises désireuses de faire appel à ses services, dans un environnement propice au partage d'idées et d'expertises.

Imaginer et tester ses produits innovants avec l'appui de talents et d'industriels locaux, c'est l'offre originale et unique en France, que propose Le French POC aux entreprises de tous horizons.

De l'idée d'un produit à son industrialisation... Un parcours créatif, technologique et financier qu'il n'est pas toujours évident de concrétiser. Pourtant, l'avenir d'une entreprise dépend aussi de sa capacité à mener un processus d'innovation à son terme. C'est-à-dire la mise sur le marché d'un nouveau produit. La plateforme d'innovation industrielle a été conçue pour accompagner les entreprises dans ce parcours, tout en optimisant leur temps et en réduisant leur prise de risque.

UN LIEU DÉDIÉ ET L'ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL LOCAL MOBILISÉ

Afin d'accueillir les entreprises dans un cadre inspirant, Le French POC a élu domicile dans les anciens locaux du site Philips à Miribel, rachetés par la CCMP et réaménagés pour l'occasion. Afin d'apporter l'ensemble des compétences et technologies nécessaires à la maturation des projets, l'équipe dédiée s'appuie aussi sur le riche écosystème industriel local.



LE FRENCH POC A ÉTÉ LAURÉAT DE L'APPEL À PROJETS "TIERS-LIEUX POUR L'INNOVATION" 2017

de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, il est cofinancé par l'Union européenne.

PROJET D'UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À NEYRON

Source de création d'emplois et de recettes fiscales, l'accueil de nouvelles entreprises est essentiel au développement et à l'attractivité du territoire. Riche de 14 zones d'activité économiques, réparties en 4 grandes entités sur le territoire, le tissu économique de la CCMP s'étend sur environ 400 ha. Mais la CCMP fait face une pénurie de terrains à vocation économique. Tous ceux de la ZAC des Malettes à Beynost ont été commercialisés, tandis que sur les autres ZAE, très peu de locaux vacants sont disponibles. C'est pourquoi la CCMP porte le projet de création d'une nouvelle zone d'activité économique située à Neyron.

UN EMPLACEMENT ET UNE OFFRE STRATÉGIQUES

C'est à l'ouest du territoire, au nord de la ZAE de la Porte du Grand Lyon, qu'est prévue la création de la nouvelle ZAE de Neyron sur 14 ha, à proximité immédiate de la sortie 4 de l'A46. En face, se trouve la ZAE de Rillieux-la-Pape où un projet d'extension de 18 ha est prévu pour 2021-2022. La ZEA de Neyron bénéficierait ainsi d'un environnement économique dynamique, d'accès (RD71, RD71H, A46) essentiels à son pouvoir d'attractivité et d'une belle visibilité depuis l'autoroute.

Les implantations envisagées s'orientent vers des activités industrielles, artisanales, tertiaires, et peut-être d'hôtellerie-restauration, de tailles petites à moyennes. Les lots commercialisés (de 1 000 à 5 000 m²) viendront ainsi compléter une offre environnante presque exclusivement dédiée aux grosses PME (lots de plus de 5 000 m²).

CALENDRIER DU PROJET

2^e TRIMESTRE 2020

Finalisation des études préalables et de l'étude d'impact environnemental

4^e TRIMESTRE 2020

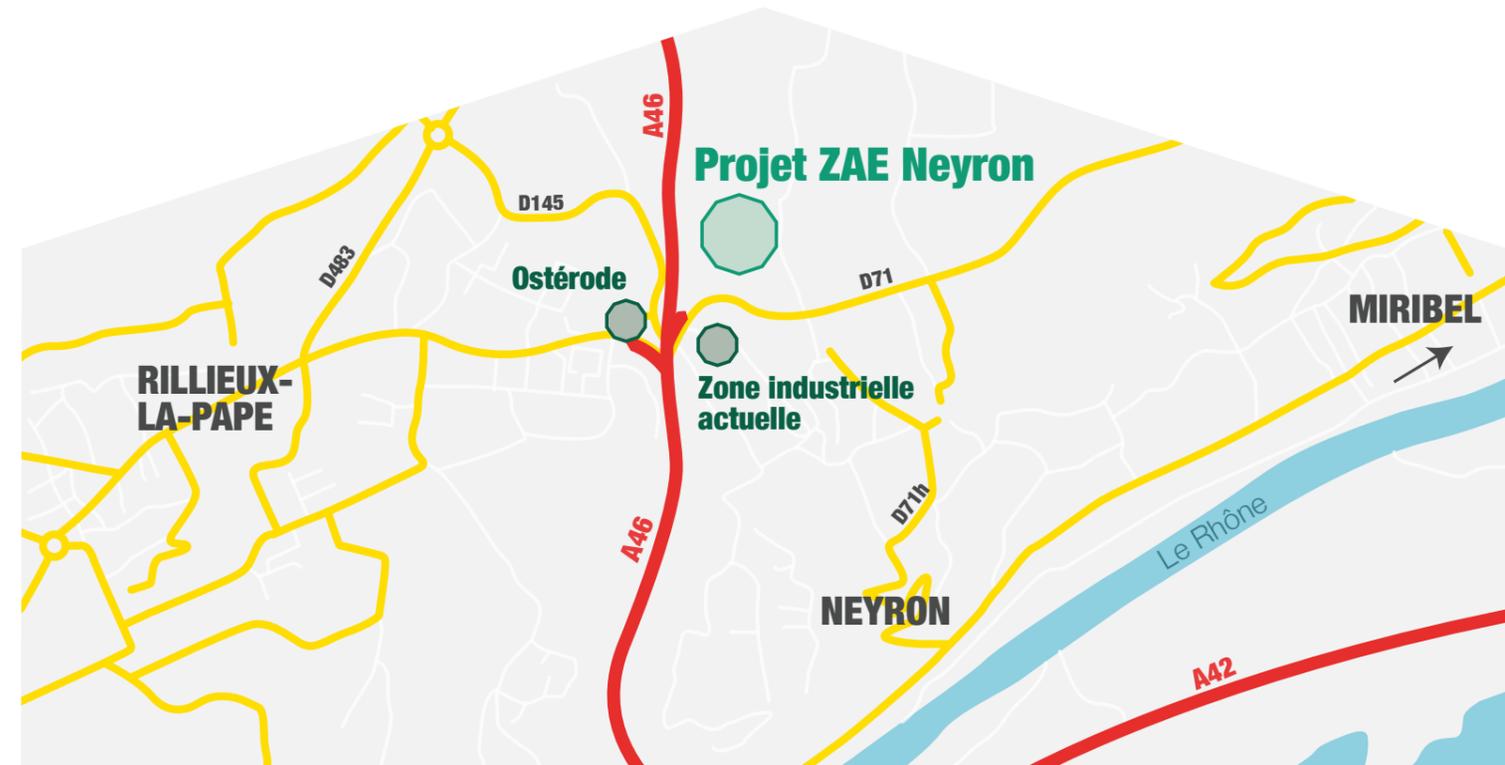
Décision de création de la ZAC par l'autorité compétente et définition des modalités de gestion. Choix de l'aménageur ou de la maîtrise d'œuvre

À PARTIR DU 2^e TRIMESTRE 2021

Constitution du dossier de réalisation de la ZAC

À PARTIR DE 2022

Lancement des travaux et début de la commercialisation des lots





EAU ET ASSAINISSEMENT

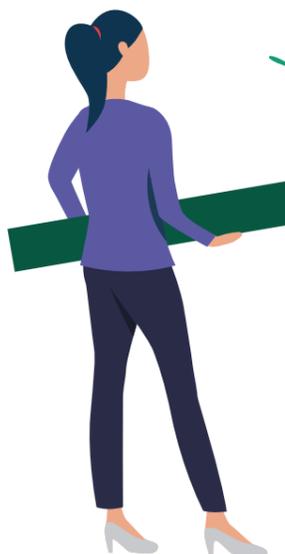
LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES BIENTÔT EFFECTIF

Au 1^{er} janvier 2020, la CCMP récupère la compétence eau potable et assainissement des 6 communes. Les différents syndicats (SIVU, SIENEL) seront dissous pour former un seul grand service capable de gérer la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, l'assainissement non collectif, la production et le transport d'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées.

La communauté de communes aura en charge d'harmoniser les différents modes de gestion utilisés sur le territoire (délégation de service public, prestation de service, etc.) et de renégocier les différents contrats tout en garantissant à l'usager une

réelle qualité de service public. Parmi les opérations notables, la construction d'une nouvelle station d'épuration à Beynost commence dès 2020. En tout, 48 opérations de travaux de construction ou de réhabilitation du patrimoine sont identifiées, pour lesquelles le futur Plan Pluriannuel d'Investissements devrait mobiliser près de 23 millions d'euros sur 10 ans.

Le transfert de compétences à la CCMP n'entraînera aucune augmentation du tarif de l'eau en 2020 mais une harmonisation des différents tarifs de l'eau présents sur le territoire sera effectuée sur 10 ans pour parvenir au tarif moyen actuellement constaté sur l'ensemble des six communes.



TRANSPORTS

LES BUS COLIBRI MONTENT EN GAMME !

DEPUIS SEPTEMBRE, LES NOUVEAUX BUS COLIBRI SONT EN CIRCULATION ! UNE FLOTTE DE 7 BUS FLAMBANT NEUFS REMPLACE LES MINIBUS UTILISÉS JUSQU'À PRÉSENT SUR LE RÉSEAU.

Plus pratiques, ils peuvent accueillir jusqu'à 60 personnes, soit 3 fois plus de passagers que les précédents véhicules, et les entrées et sorties sont facilitées grâce aux deux portes présentes. Les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite ont été pris en compte : les bus disposent d'une palette rétractable ainsi que de places dédiées, et les arrêts sont indiqués par des annonces vocales. Tout a été pensé pour rendre le voyage confortable, des sièges plus spacieux au choix de suspensions et d'essieux. Cet investissement, porté par l'Entreprise Keolis attributaire du marché public, permet également d'acquérir des véhicules avec une meilleure durée de vie : 8 à 10 ans pour les bus, contre 4 ans précédemment avec les minibus.

MOBILITÉ

UNE NOUVELLE LIGNE ENTRE TRÉVOUX ET LA GARE DES ÉCHETS

La CCMP a signé une première convention avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée afin de développer des correspondances entre Colibri et Saônibus, leur réseau de transport collectif respectif. Depuis septembre 2019, il est désormais possible d'emprunter la ligne A Saônibus à l'arrêt de la Gare des Echets. Celle-ci circule jusqu'à Trévoux, en desservant notamment la ZI de Reyrieux et le Technoparc de Civrieux, à raison de six allers-retours par jour du lundi au vendredi.

À noter qu'il s'agit d'une ligne de transport à la demande mixte : à certains horaires, le bus ne circule que si les usagers ont réservé au préalable leur trajet !

 **POUR RÉSERVER :**

Par téléphone au **04 72 08 99 88** ou par mail à saonibus@transdev.com, au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h (le vendredi pour un trajet le lundi).

Les horaires sont à consulter sur www.ccdsv.fr



FISAC

12 NOUVELLES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

A la suite de la reconduction du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour la période 2019-2021, 12 dossiers ont déjà été approuvés pour le versement d'aides directes. Les bénéficiaires pourront ainsi financer des travaux de modernisation de leur point de vente ou de rénovation de façade, mais aussi des achats de matériel, la mise en accessibilité PMR de leur local ou la création de leur site Internet.

L'AUBERGE DE THIL : 1052 €

BOUTIQUE M : 4770 €

CAFÉ-TABAC DES ÉCHETS : 10 000 €

LA FERME DE MIRIBEL : 10 000 €

L'HAPPY'ZA : 9652 €

LE HARENGUIER : 4612 €

MARBRERIE GROS DERUDET : 1404 €

LA MADONE : 12 000 €

PERLES DE SUSHI : 10 000 €

LA SORELLA : 8496 €

LE TR'AIN DES SAVEURS : 10 000 €

VIVAL DE THIL : 2375 €

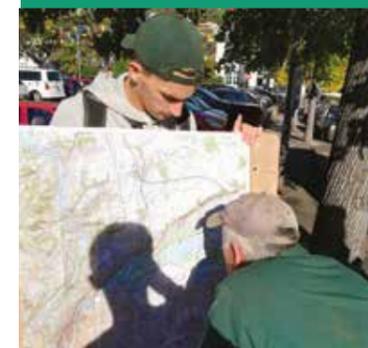
 Pour en savoir plus sur le FISAC : contactez le service DEVECO au **04 78 55 52 18**

FORMATION

IMAGINER LA CCMP DE DEMAIN AVEC LE MONDE UNIVERSITAIRE

Pour la deuxième année consécutive, la CCMP est partenaire de l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE). Dans ce cadre, le territoire sera le terrain d'observation des étudiants en deuxième année de cursus ingénieur, qui travailleront en équipe sur des problématiques de mobilité, d'urbanisme ou de

développement durable. Pour une mise en situation aussi professionnelle que possible, à la manière d'un véritable bureau d'étude, ils présenteront leurs recommandations aux élus et techniciens de la CCMP afin que ceux-ci disposent de pistes de réflexion pour imaginer les futures politiques publiques du territoire.



FUTUR CINÉMA DE LA CÔTIÈRE

la CCMP à la rencontre des opérateurs économiques



*Des salles obscures
comme on les aime...*

*Une programmation
aux petits oignons...*

Un restaurant pour se régaler...

Le cinéma multiplexe du territoire verra bien le jour en 2023, le besoin pour le territoire et le projet ayant été validés par la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC).

Sa gestion, et éventuellement la concession du restaurant, sera effectuée dans le cadre d'une délégation de service public à des opérateurs privés.

Avant le lancement opérationnel de l'équipement et des contrats d'exploitation, la CCMP a souhaité préciser l'intérêt d'éventuels opérateurs privés pour ce projet.

COMMENT ?



EN MENANT, LE
12 DÉCEMBRE DERNIER,
UNE OPÉRATION
DE « SOURCING ».



EXPLICATION ET RETOUR SUR CETTE DÉMARCHÉ...

Quand une collectivité souhaite doter son territoire d'un équipement tel qu'un cinéma multiplexe avec restauration, il est impératif de s'assurer que les différentes composantes du projet soient suffisamment fonctionnelles et attractives pour donner envie aux opérateurs privés d'en prendre la gestion, dans le cadre d'une délégation de service public. La CCMP, en tant que maître d'ouvrage, a ainsi souhaité mener une action de « sourcing », ou « sourçage », auprès d'un panel représentatif d'opérateurs privés susceptibles de candidater. Objectifs : procéder à une analyse plus fine du marché économique en ce qui concerne les gestions du multiplexe et du restaurant et valider les principales composantes du projet avec les exploitants intéressés. Le « sourcing » permet ainsi de recenser la capacité de réponses des entreprises – s'il y en a assez – le niveau de concurrence et d'envisager le mode de dévolution du marché.



Concrètement, durant ce « sourcing », qui s'est déroulé le 12 décembre 2019 au siège de la communauté de communes, le Président de la CCMP, les services de la CCMP et les bureaux d'études ESPELIA et SYLLAB ont échangé pendant 45 minutes avec chaque opérateur autour des sujets suivants :

- Réfléchir à l'organisation et aux relations entre le cinéma et le restaurant dans l'exploitation quotidienne,
- Interroger les opérateurs sur leur participation potentielle à l'investissement (montage juridique, montants envisagés, etc.),
- Préciser le projet d'exploitation du cinéma et particulièrement l'animation et le projet culturel et éducatif,
- Discuter des durées de concession envisagées,
- Trouver un équilibre dans l'exploitation du restaurant entre la clientèle d'affaires du restaurant sur le temps du déjeuner et la part des clients ponctuels en lien avec le cinéma.

Une fois le choix arrêté sur la meilleure manière de gérer le cinéma et le restaurant, la CCMP lancera son concours d'architecte au cours du 1^{er} semestre 2020.



RETROUVEZ LE PROJET DANS SON ENSEMBLE EN TÉLÉCHARGEANT "IL SERA UNE FOIS... UN CINÉMA SUR LA CÔTIÈRE" SUR LE SITE INTERNET DE LA CCMP : www.cc-miribel.fr/la-ccmp/les-grands-projets/cinema/



19 SEPTEMBRE

200
PERSONNES

6
ATELIERS



7 NOVEMBRE

TRAMOYES



RENDEZ-VOUS !

JANVIER

18

NUIT DE LA LECTURE

Célébrer la lecture sous toutes ses formes à travers les différentes bibliothèques du réseau.

www.nuitdelecture.culture.gouv.fr

→ 31

NUIT DES CONSERVATOIRES

À partir de 18h30 et toute la soirée.

Balades en musiques pour découvrir les multiples facettes artistiques de l'AMD.

FÉVRIER

21

RAND'O GIVRÉE

Une activité familiale et conviviale, alliant randonnée et orientation !
Grand Parc

MARS

8

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME AVEC LE COLLECTIF PARTENARIAL JDF

Projection d'un film thématique avec l'ULM Cinéma.

Spectacle/théâtre, ateliers, expos, animations, marche pour l'égalité et goûter.
Théâtre Allégro

28 > 29

24^E SALON DES VINS ET DE L'ARTISANAT

Gratuit
Théâtre Allégro

AVRIL

3 > 12

QUINZAINE DU « MIEUX VIVRE-ENSEMBLE » À LA CCMP

Plusieurs animations sur dates/heures variées sur l'ensemble des communes.

12

CHASSE AUX CŒUFS

20^e édition d'une des plus grandes chasses aux œufs de la région Rhône Alpes, : déambulation sur L'atol', jeu de pistes, animations et récompenses chocolatées pour tous !
Grand Parc

EN SAVOIR ⊕



sur l'AMD
Académie de Musique et de Danse
Annabelle GASTOUD
anabellegastoud@hotmail.fr
04 78 55 62 45



sur le Grand Parc
Valérie Marion
04 37 26 85 16
marion@grand-parc.fr



sur vos commerçants
avec l'ACA
Chahines BOUMYA
contact@aca-ccmp.fr

JUIN

6 JUIN

MUDDY ANGEL

Une course de 5 km exclusivement réservée aux femmes, pour la bonne cause : parler du cancer du sein et soutenir moralement les personnes atteintes de la maladie.

Grand Parc

26 > 1

JUIN JUILLET

FESTIVAL SWING SOUS LES ÉTOILES

Concerts plein air.

swing-sous-les-etoiles-miribel.com

Esplanade de la Madone

CONCERT DE CARILLON

Découvrez cet instrument unique, classé Monument Historique, à travers des concerts classiques et contemporains.

Carillonneur : Adrien Parret

Voir les dates sur dombes-cotiere-tourisme.fr

8 > 17
JUIN JUILLET

SEMAINE SPORTIVES DE LA CCMP

BMX, sarbacane, golf, pétanque, boxe éducative, tennis, escalade, tir à l'arc, taekwondo Inscriptions auprès des centres de loisirs de Beynost, Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost ou Tramoyes.

Plus d'informations au 04 78 55 52 18.

UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE !

ALEXANDRINE GUILLET

Intervenante sociale
en gendarmerie

POURQUOI CE LIEU ?

« C'est la permanence au sein du Planning familial, dans des locaux appartenant à la CCMP, où je reçois, les mardis, les personnes victimes de violences intrafamiliales. Un endroit discret, car il faut beaucoup de courage pour oser venir en parler. »

En quoi consiste votre rôle d'intervenante sociale en gendarmerie ?

En tant qu'assistante salariée de l'AVEMA01*, mon rôle est d'apporter une écoute bienveillante aux personnes victimes de violences intrafamiliales, de les informer, les aider et les orienter vers les services susceptibles de les accompagner. Pour cela je travaille étroitement avec les brigades de gendarmerie du territoire. En effet, ce sont des gendarmes qui interviennent sur appel d'un voisin signalant un cas possible de violence conjugale. Et c'est à la gendarmerie que se rend une personne victime de tels traitements quand elle veut porter plainte ou juste signaler sa situation. En tant qu'intervenante sociale en gendarmerie, j'ai donc accès à un récapitulatif des interventions des gendarmes et aux dépôts de plaintes, afin d'entrer rapidement en contact avec

les victimes que je peux aussi recevoir à ma permanence, située en dehors de la gendarmerie pour plus de discrétion, une particularité du département de l'Ain.

En quoi votre mission est-elle spécifique ?

Quand une personne victime de violences intrafamiliales, qu'elles soient physiques ou psychologiques, ose venir parler, le recueil bienveillant de sa parole, l'absence de jugement ou de réflexe de vouloir la sauver contre son gré sont autant d'étapes et de savoir-être essentiels à mettre en œuvre. On se retrouve face à une personne certes vulnérable mais aussi, la plupart du temps, adulte et libre de ses choix. À cela peut s'ajouter l'urgence de la situation : il faut alors lui permettre de déposer plainte et dans la foulée mobiliser les services qui lui trouveront un hébergement. Enfin, dans la grande majorité des cas, ce sont des femmes qui subissent

7 000 €

de subventions
de la part
de la CCMP



ces violences. Cette réalité renforce le caractère déjà très spécifique de ma mission.

Comment améliorer l'accueil des personnes victimes de violences intrafamiliales en gendarmerie ?

Nous travaillons avec plusieurs partenaires institutionnels, afin de déconstruire les représentations que l'on a des victimes et faciliter le dépôt de plainte. Les gendarmes sont demandeurs car ils ont conscience d'être le premier maillon de la chaîne d'aide qui se met en place. Nous réfléchissons ensemble à des actions de prévention et de sensibilisation à mener auprès des professionnels sur le terrain, pour un meilleur travail de partenariat et de coordination. Le grand public est aussi à sensibiliser. C'est pour cela que la CCMP organise depuis 2017 une Marche annuelle pour l'égalité sur la Côteière.

- Permanence au Planning familial de Miribel tous les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur rendez-vous au 04 74 32 27 12
- En cas d'urgence vitale, contactez le 17

* Aide aux victimes et médiations dans l'Ain.